



## Campagne Lunounette

Loïc Gianati et Sonia Markotic  
Tél 06 15 19 15 21 – 06 83 73 97 05  
E-mail : campagne.lunounette@gmail.com  
Légumes issus de l'agriculture biologique  
Contrôle Ecocert

## AMAP du Flayosquet



# CONTRAT ANNUEL D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Avril 2018 à mars 2019

DEMI-PANIER

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires, conformément à la charte de l'AMAP en Dracénie, en vue :

- d'une part de soutenir l'exploitation agricole « Campagne Lunounette » à Aups
- d'autre part de fournir aux adhérents de l'AMAP qui le souhaitent des paniers de légumes de saison produits sur ses terres.

**La Campagne Lunounette s'engage à livrer aux adhérents de l'AMAP un panier de légumes de saison le jeudi de 18h à 19h15 à l'Usine de la Redonne au Flayosquet.**

Ce contrat débute avec la distribution du 05/04/2018 et se termine avec celle du 21/03/2019.

**Les paniers seront livrés une semaine sur deux, les semaines paires.** Nous serons absents deux semaines paires. Leurs dates vous seront communiquées à l'avance. Il y a donc 24 distributions prévues au cours de ce contrat et son prix a été calculé en tenant compte de la production escomptée et des périodes d'absence.

Le montant de ce contrat saisonnier est fixé à 360€ (soit, en moyenne, 15€ le panier, sachant que les paniers sont "petits" les mois de février, mars, avril et mai, s'étoffent progressivement courant juin, pour devenir "gros" du mois de juillet au mois de janvier suivant), le poids moyen du panier étant variable d'un mois à l'autre selon la production du moment.

### Le consomm'acteur

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

**s'engage** pour cette période à venir chercher son panier de légumes les semaines précisées précédemment et à régler à l'avance cette partie de la récolte selon le prix et les modalités convenues. Il s'engage également à **tenir au moins une permanence** durant la saison.

Règlement en :

- deux fois 180€ (encaissement début avril, puis variable selon les besoins de trésorerie sauf si précisé sur les chèques)
- six fois 60€ (encaissement début avril, juin, août, octobre, décembre et février)
- douze fois 30€ (encaissement tous les débuts de mois de la période du contrat)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **GIANATI Loïc**.

La totalité des chèques est à remettre au producteur lors de la signature du contrat.

MERCI pour votre soutien ☺

**Signature du consomm'acteur**

**Signature du producteur**

**CONTRAT ANNUEL D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE**

Avril 2018 à Mars 2019

**DEMI-PANIER**

(partie à conserver par les producteurs)

La Campagne Lunounette s'engage à livrer aux adhérents de l'AMAP en Dracénie un panier de légumes de saison le jeudi de 18h à 19h15 à l'Usine de la Redonne au Flayosquet. Ce contrat débute avec la distribution du 05/04/2018 et se termine avec celle du 21/03/2019. Il y aura une distribution une semaine sur deux, les semaines paires, avec deux semaines paires d'absence, soit 24 distributions prévues.

Le montant de ce contrat annuel est fixé à 360€ pour les douze mois.

**Le consomm'acteur** Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

s'engage pour cette période de douze mois à venir chercher son panier de légumes les semaines précisées précédemment et à régler à l'avance cette partie de la récolte selon le prix et les modalités convenues.

Il s'engage également à tenir au moins une permanence durant la saison.

Règlement en :

- deux fois 180€ (encaissement début avril, puis variable selon les besoins de trésorerie, sauf si précisé sur les chèques)
- six fois 60€ (encaissement début avril, juin, août, octobre, décembre et février)
- douze fois 30€ (encaissement tous les débuts de mois de la période du présent contrat)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **GIANATI Loïc**.

La totalité des chèques est à remettre au producteur lors de la signature du contrat.

MERCI pour votre soutien ☺

**Signature du consomm'acteur**

**Signature du producteur**

**Les signataires adhèrent aux statuts et à la charte de l'AMAP.**